

Les bons gestes pour le tri des flaconnages



Qu'est-ce que les Flaconnages?

Sont considérés comme Flaconnages (corps creux), toutes les bouteilles ou tubes en plastiques avec bouchon et sans classe de toxicité. Flacons alimentaires (bouteille de lait, d'huile, de miel, flacons de mayonnaise, de sauce tomate), flacons de produits d'hygiène (lessive, gel douche,...) et flacons de produits d'entretien ménagers (détergent pour sols, vitres, WC,...) sans étiquette de toxicité.

Quels sont les bons gestes?

EVITEZ! La meilleure façon de traiter ses flaconnages est de ne pas en produire! Réfléchissez avant d'acheter! Vous pouvez acheter des recharges, utiliser du savon en bloc ou acheter en vrac.

Pensez à ramener vos flaconnages dans les commerces! La plupart des commerces proposent la reprise "gratuite" des flaconnages. C'est le moyen le plus économique pour la Commune et pour vous.



Les bouteilles à boisson en PET doivent impérativement être collectées séparément!

La filière du PET est très efficace. 81% du PET à boisson produit en Suisse est recyclé et permet de produire de nouvelles bouteilles. Cela réduit les impacts sur l'environnement.



Règles de tri des flaconnages

1) Uniquement des flacons avec bouchons en plastique. Les autres plastiques (barquettes, films,...) ne sont pas de la même famille et contiennent d'autres additifs. Ils sont chimiquement différents et doivent être revalorisés thermiquement.

2) Uniquement des flacons en plastique sans classe de toxicité: Pour des raisons de sécurité, les flacons ayant contenu des produits toxiques doivent toujours être éliminés avec les déchets spéciaux en déchetterie. Ces produits toxiques rendent le recyclage impossible et les mélanges peuvent provoquer des incendies ou polluer les eaux.



3) Les flacons doivent être vides, mais pas besoin de les nettoyer! Le contenu ne se recycle pas.

4) Afin de limiter les transports et donc les coûts, il est important d'écraser les flacons et de remettre le bouchon.

Le saviez-vous?

En usine de valorisation thermique des déchets (UVTD), **1 tonnes de plastique est l'équivalent de 600-800 litres de mazout.** Ils servent à produire du chauffage et de l'électricité pour de nombreux ménages lausannois.

En Suisse, une seule usine recycle ces déchets et fabrique des granulés plastiques.

L'utilisation du plastique recyclé est encore très limité. En 2018, il sert principalement à la fabrication de tuyaux, de film plastique et de mobilier urbain.